TITRAGE SERIQUE DES ANTICORPS ANTIRABIQUES CHEZ LES CARNIVORES DOMESTIQUES :

Fiche d'information

Institut Pasteur de Tunis
Laboratoire de la Rage
13 Place Pasteur – BP74 – 1002 Tunis Belvédère
Tel : +216 71 783 022 (poste 425/597)
Fax : +216 71 847 218

- Le laboratoire de la Rage de l'Institut Pasteur de Tunis a reçu l'autorisation de l'union européenne pour réaliser les titrages sériques des anticorps antirabiques pour les carnivores domestiques voyageant vers l'étranger (Décision d'exécution UE 2021/545 de la Commission du 26 mars 2021) après avoir réussi au test de compétence international 2020 organisé par l'ANSES (*https://ec.europa.eu/food/animals/pet-movement/approved-labs/non-eu-countries_en*)

- Pour préparer la procédure d'entrée de votre animal de compagnie vers un pays indemne de rage (ou pays exigeant un titrage antirabique pour l'entrée des carnivores domestiques dans son territoire), nous vous conseillons de commencer les démarches avec votre vétérinaire **4 mois avant la date de votre départ**. Vous pouvez avoir plus d'informations auprès de l'ambassade du pays concerné.

- Votre animal doit être muni d'une **puce électronique** et vacciné contre la rage depuis **au moins 30 jours**. La puce électronique doit être implantée avant le prélèvement de l'échantillon.

- Le titrage sérique des anticorps antirabiques chez les carnivores domestiques est effectué sur un prélèvement de **sérum (min. 1ml)** ou de **sang total sur tube sec (min. 5ml)** par la technique **FAVN** (*Fluorescent Antibody Virus Neutralisation test*).

- Tout prélèvement envoyé au laboratoire pour titrage doit être **étiqueté (N° puce électronique de l'animal et nom du vétérinaire)** et muni de la **fiche de renseignements** dûment remplie et signée **par un médecin vétérinaire** inscrit au Conseil de l'Ordre. La fiche de renseignements est disponible sur le site de l'Institut Pasteur de Tunis (http://www.pasteur.tn/index.php?option=com_content&view=article&id=190&Itemid=550).

- En cas de plusieurs animaux appartenant à une même personne, chaque prélèvement de chaque animal doit être **étiqueté** et **avoir sa propre fiche**. Les prélèvements de sang total doivent être maintenus droits et acheminés dans une glacière (à défaut sac isotherme) avec blocs réfrigérants. Les prélèvements de sérums peuvent être acheminés à température ambiante dans les 24 heures. L'identification, l'emballage, la qualité et l'envoi des prélèvements sont de **la responsabilité du vétérinaire demandeur d'analyse**.

- Tout prélèvement non étiqueté (voir plus haut), sans fiche de renseignements, non signé par un vétérinaire, en volume insuffisant, lipémique ou hémolysé **n'est pas accepté**. En cas de non-conformité des données de la fiche de renseignements et de l'étiquette du prélèvement, le vétérinaire demandeur devra envoyer une lettre explicative signée pour corriger l'erreur.

- Les prélèvements sont reçus uniquement au **Service des consultations externes** de l'Institut Pasteur de Tunis de 8h à 15h (horaire d'hiver). L'enregistrement et le paiement des frais (129 Dt) se font également dans ce service (espèces ou chèque).

- Les résultats sont délivrés en **7 jours** (sauf fériés ou cas de force majeure). En cas de résultat inférieur au seuil requis, un rappel vaccinal suivi d'un nouveau titrage doit être réalisé.

- Pour toute information complémentaire/réclamation, vous pouvez contacter le laboratoire de la Rage de l'Institut Pasteur de Tunis au +216 71 783 022 poste 425 ou 597 du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30 (horaire d'hiver) ou envoyer un mail sur mariem.handous@pasteur.tn

Version rédigée en 2021